

Comité international de soutien à Adlène Hicheur  
(CISAH) c/o M. J.P.Lees  
1785 route des vignes  
74370 Villaz

Annecy le 21 mai 2011

**Monsieur le Juge Christophe Teissier  
Tribunal de grande instance de Paris  
Pole Anti Terroriste  
4 Boulevard du Palais  
75055 PARIS CEDEX 01**

**Objet :** Affaire Adlène Hicheur

Monsieur le Juge

Veillez trouver en pièce jointe copie de la lettre adressée par le comité de soutien à M. Le Président de la République et à M. le Ministre de la Justice et des Libertés. Vous pourrez en la lisant prendre connaissance du point de vue des membres du comité de soutien sur l'action judiciaire en cours, point de vue que vous connaissez sans doute déjà. L'actualité récente sur les déboires d'un illustre Français avec la justice américaine m'amène d'ailleurs à m'interroger sur l'égalité réelle des citoyens devant la loi... Il paraît en tout cas très difficile de comprendre pour quelle raison Adlène Hicheur, incarcéré à Fresnes dans un état de santé précaire, ne pourrait pas, au moins, être libéré et assigné à résidence dans des conditions de surveillance analogues à celles prévues pour Dominique Strauss-Kahn outre-Atlantique.

Veillez agréer, monsieur le Juge, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Lees, président du comité de soutien